



INFORMATION DE LA COMMUNE

Samedi 30 décembre 2017 : permanence pour les inscriptions sur les listes électorales de 10h à 12h

La mairie informe les électeurs qu'une permanence sera assurée le samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h, pour la réception des dernières demandes d'inscription sur les listes électorales pour l'année 2017.

Pour se faire inscrire, toute personne jouissant de ses droits civiques, de nationalité française ou citoyenne d'un état de l'union européenne peut se présenter en mairie munie d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphonie ...).

Sont aussi invitées à se présenter en mairie les personnes :

- déjà inscrites, mais qui ont changé d'adresse,
- qui ne reçoivent plus de carte d'électeur et/ou la propagande électorale,
- les personnes dont les informations figurant sur la carte d'électeur (adresse, état civil) sont incorrectes ou incomplètes.

Vous pouvez également adresser votre demande, accompagnée des pièces justificatives et du formulaire cerfa 12669*01 par courrier, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Les personnes qui ne reçoivent plus leur carte d'électeur doivent régulariser leur situation avant le 31 décembre 2017 (changement d'adresse ou inscription dans leur nouvelle commune de rattachement). A défaut, elles s'exposent à être radiées de la liste électorale.

Le Maire
Yves Moiroux

